LIVRET D'ACCUEIL DES ETUDIANT.E.S

Vous allez suivre votre formation à l'institut de formation en masso-kinésithérapie du CHU de Poitiers. L'ensemble de l'équipe formation vous souhaite la bienvenue.

Ce livret a été réalisé afin de vous donner des réponses aux premières questions que vous vous posez et ainsi faciliter votre arrivée.

L'institut se situe sur le site du CHU de Poitiers :

Le CHU de Poitiers compte 5 sites :

POITIERS (La Milétrie) - CHATELLERAULT - LOUDUN – MONTMORILLON – LUSIGNAN

Modalités d'accès au site de la Milétrie

Les emplacements de parking étant payants et prioritairement destinés pour le stationnement des consultants, nous vous conseillons d'utiliser un mode de transport alternatif à l'autosolisme :

- Les lignes des transports en commun de l'agglomération de Poitiers qui desservent le site du CHU sont les lignes N°1, N°10, N°11, N°13, N°27.
- En provenance de la gare de Poitiers, vous pouvez utiliser les lignes N°1 ou N°11 sachant que la ligne N°1 est plus direct que la N°11.

  Pour des renseignements complémentaires : www.**vitalis**-poitiers.fr
- Les parcobus les plus près du site sont :
  - La Hune (Saint-Benoit) : vous pouvez rejoindre le site en utilisant la ligne N°27
  - Parc des expositions de Poitiers : vous pouvez rejoindre le site en utilisant ligne N°10
- Le covoiturage

Vous pouvez en revanche bénéficier d'un parking pour vélos ou motos au niveau de l'IRFPS avec votre badge de restauration remis lors de votre entrée en formation. Il faudra vous rendre au service CAMPUS SANTÉ au rdc de la tour Jean-BERNARD pour en demander l'activation.

Fonctionnement des instituts

Depuis juillet 2005, le fonctionnement et l'équipement des écoles et des instituts de formation paramédicaux sont transférés aux régions.
Les centres de formation et leurs personnels restent gérés par le CHU qui reçoit une subvention annuelle de fonctionnement et d'équipement émanant du conseil régional.
L'IFMK dépend donc de :

- La région Nouvelle Aquitaine, **organisme financier**,
- L'Agence régionale de santé (ARS) qui **assure le suivi et contrôle des formations**,
- La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités qui **valide les formations et délivre les diplômes**,
- Le CHU de Poitiers, **administrateur des instituts**.

Présentation de l'IFMK

Les locaux :

Les bureaux de l'institut se situe au 3ème étage du bâtiment des Instituts Régionaux des Formations des Professions de Santé (IRFPS).
Les salles de cours sont mutualisées entre tous les instituts. Les cours ont souvent lieu au RDC et 1er étage de la petite aile du bâtiment.
Les salles de travaux pratiques se situent sur un autre site : le PRÉ-MEDARD à St Benoît (2 rue du PRÉ-MEDARD).

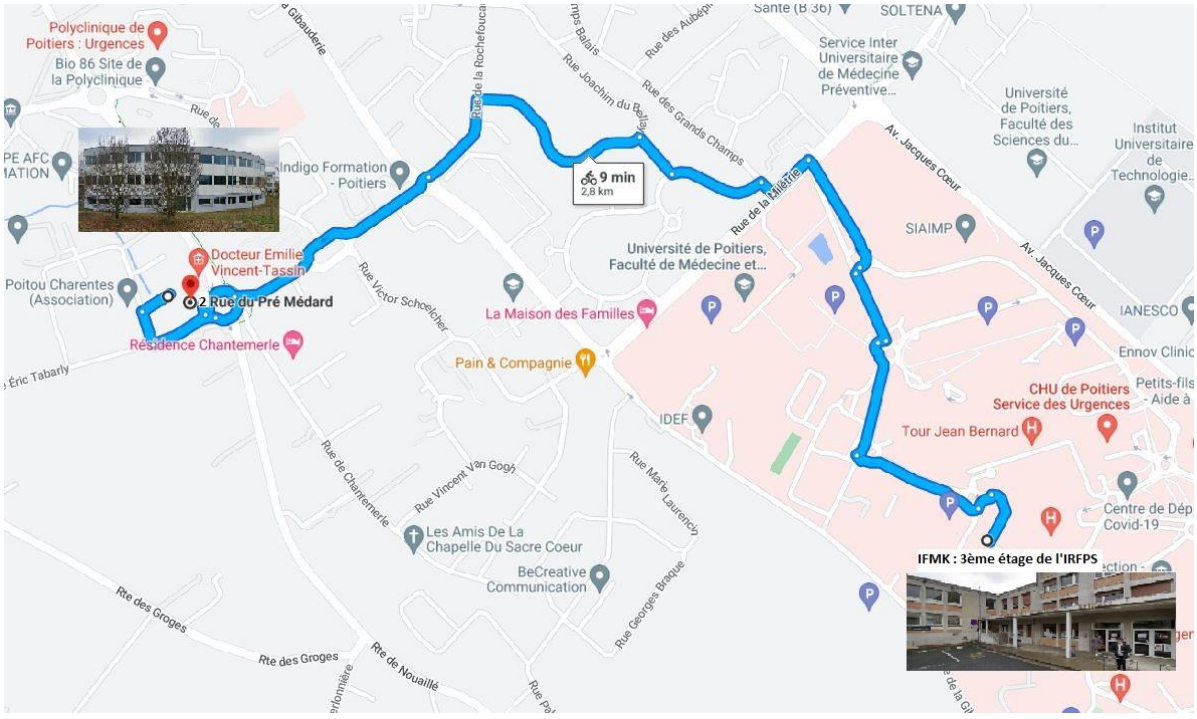

Les coordonnées :

Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
IRFPS - CHU de POITIERS
2 rue de la Milétrie - CS90577
86021 POITIERS Cedex
05.49.44.44.31

L'équipe pédagogique et administrative :

Jannick GRAND : Directeur des Instituts de Formation du CHU de Poitiers

Jean-François CADUE : Directeur adjoint et responsable de la coordination pédagogique

Jean BENIELLI : Cadre formateur

Christian CHATALIC : Cadre formateur

Julien CHASLOT-DENIZE, Formateur

Nicolas CLUGUIS, Formateur

Sabrina HORN-LE-GUILLOU : Formatrice

Mathilde MARTY-MACÉ : Cadre formateur, Responsable d'année

Jérémy NAEL : Formateur,

Mélanie BACHELIER, secrétaire

Christelle BOCQUILLON, secrétaire

Information diverses

Handicap et scolarité

Les personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative de leur handicap peuvent contacter la responsable de la coordination pédagogique pour mettre en oeuvre les aménagements recommandés.

La prise des repas

- Si vous le souhaitez, vous pourrez prendre votre déjeuner au restaurant du personnel situé au 11ème étage de la tour Jean Bernard, où les élèves et étudiants bénéficients d'un tarif préférentiels. Le jour de la rentrée, il vous sera remis un badge afin d'y accéder.
- Diverses cafétérias Relais H sont également à votre disposition : au rez-de-chaussée du même Hôpital Jean Bernard, dans le hall du bâtiment Centre Cardio Vasculaire, dans le hall du Pôle Régional de Cancérologie .
- Des foodtrucks sont aussi accueillis sur le site de la Milétrie
- Enfin, vous pouvez apporter votre repas et le consommer dans le salon de l'IRFPS. Des micro-ondes sont à disposition.

Les horaires

Pendant toute la durée de la formation, les horaires des cours débuteront au plus tôt à 8h et se finiront au plus tard à 18h.

Une pause d'une heure environ sera prévue pour le repas du midi.

Les horaires en stage sont ceux de la structure d'accueil dans la limite du volume horaire inscrit au code du travail et respectant l'intervalle établi sur la convention de stage (8h-19h).

Règlement

Vous devrez vous conformer à un règlement intérieur qui vous sera présenté à la rentrée.

Circulant au sein d'un hôpital, vous serez tenu au respect de la discrétion.

Pendant les heures de formation, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux pour le respect du groupe et du formateur.

Règles de sécurité

Les stagiaires devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Les consignes d'incendie seront expliquées en début de formation par le service incendie du CHU.

Nous vous souhaitons une bonne formation.